

GT N°1 : Orientation et formation **Parcours d'installation**

Décrivez votre proposition et les leviers d'action en 15 lignes maximum

Sécuriser les parcours d'installation, favoriser une période d'acquisition d'expérience agricole entre la formation et l'installation

La mise en place d'un incubateur régional pour la formation des agriculteurs et l'acquisition de compétences avant les projets d'installation en agriculture (tous domaines d'activité) permet de sécuriser les parcours à l'installation et d'avoir un guichet unique d'accueil des porteurs de projet avec un parcours progressif sur un temps long :

- Evaluation des acquis
- Identification du type de projet
- Formation diplômante ou qualifiante + formation technique et réglementaire. Stage parrainage et espace test
- Accompagnement structuration du projet avec une dimension d'innovation
- Mise en correspondance avec le RDI
- Parcours installation

Dans quelle thématique s'inscrit la proposition ?

- Orientation et formation**
- Installation et transmission
- Adaptation et transition face au changement climatique

Quel est le contexte régional lié à cette proposition ?

De plus en plus d'installations se font hors cadre familial. Un certain nombre de cadres souhaitent se réorienter vers des métiers plus concrets. Il faut donc les accompagner vers un projet viable et vivable.

À quel enjeu stratégique régional vise à répondre cette proposition ? Quel objectif cherche-t-on à atteindre ? A quelle échéance ?

Enjeux concomitants d'augmenter le niveau d'installation quantitativement et surtout qualitativement en incitant / augmentant le niveau de qualification dans un monde plus complexe pendant toute la durée du parcours incubateur.

Concernant la proposition : à quels leviers d'action parmi ceux cités ci-dessous se réfère-t-elle ?

- mesure législative / réglementaire à créer**
- mesure nationale existante à amplifier ou adapter
- mesure nationale à créer
- mesure régionale existante à amplifier ou adapter
- mesure régionale à créer
- mesure organisationnelle
- autre type d'action

Quels sont les acteurs qui devraient être engagés ?

Une convention entre les établissements publics d'enseignements que sont les EPLEFPA et EPA que sont les Chambres d'agriculture. Suivi administratif DRAAF

Avez-vous des commentaires ?